

# Débat sur l'emploi productif et décent

La promotion du travail décent est au cœur des orientations stratégiques de la politique sociale du Maroc. C'est en tout cas ce qui ressort d'une conférence animée jeudi dernier par le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdeslam Seddiki, sur le thème de «L'entreprise privée et la promotion de l'emploi productif et décent», une conférence organisée dans le cadre du «Forum Adhérents» de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM).

Le mot d'ouverture qui a été prononcé par le président de la CFCIM, Jean-Marie Grosbois, s'est axé sur l'importance de la création de l'emploi en tant que «défi majeur auquel doivent faire face les acteurs économiques et politiques du Maroc». Ceux-ci sont, en effet, tenus d'œuvrer en faveur du développement économique du

Royaume par l'élaboration de plans sectoriels en soutien à la diversification de l'économie dans les domaines industriels fortement contributeurs en postes à pourvoir. La création d'emplois, comme l'a souligné M. Grosbois à juste titre, passe aussi par la mise en œuvre de valeurs telles que l'innovation, la création et l'esprit d'entreprendre en tant que moyens pour stimuler le développement d'entreprises dans de nouveaux secteurs d'activité et ainsi de développer et de favoriser la création

de valeurs et d'emplois. Des emplois qui doivent toutefois «permettre à chaque travailleur «d'évoluer dignement dans l'entreprise, et lorsqu'il en est exclu, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement comme l'indemnité pour perte d'emploi».

## L'emploi décent : notre responsabilité à tous

Le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdeslam Seddiki, a fait de son intervention un vrai plaidoyer en faveur de la préservation de la dignité humaine par le travail décent et a justifié son intérêt pour le thème débattu par le fait que le travail décent a constitué une préoccupation majeure qui l'a accompagné tout au long de son parcours de militant et d'homme politique, soulignant avoir lui-même

expérimenté la précarité qui a suscité en lui un sentiment de révolte. Le travail décent est, certes, la responsabilité des politiques, mais aussi de l'entreprise où le capital humain est un facteur indispensable à sa productivité, sa croissance et sa réussite. Mais si l'entreprise ne peut exister sans travailleurs, les travailleurs non plus ne peuvent exister sans les en-

treprises, d'où la nécessité pour les deux parties de trouver un terrain d'entente. Le gouvernement, de son côté, endosse une grande part de responsabilité dans cette quête pour le travail décent, étant tenu de prendre les mesures nécessaires et de mettre en place les mécanismes adéquats pour préserver la dignité des travailleurs.

Des engagements contraignants de l'avis de M. Seddiki, surtout dans le «Maroc nouveau» où on évolue et qui existe non pas grâce au «Printemps arabe», comme certains ont tendance à le croire, mais grâce à la succession d'un ensemble de réformes entamées au début des années 90 et couronnées par l'avènement de S.M. le Roi Mohammed VI avec une nouvelle politique sociale et des chantiers structurants, ainsi que par l'adoption de la Constitution de 2011, qui garantit le droit au travail dans des conditions convenables.

D'autres contraintes ont été évoquées par le ministre, notamment l'engagement du Maroc vis-à-vis des organisations internationales pour préserver les droits des travailleurs, ainsi que la nécessité de faire face aux défis que représentent la transition démographique et l'urbanisation qui ont généré une demande croissante pour l'accès aux services sociaux de base.



Le département de l'Emploi a entrepris une panoplie de mesures pour réduire le taux de chômage.

## Le marché du travail : un contexte contraignant

Le ministre a ensuite présenté un diagnostic du marché du travail au Maroc, où la population active atteint à peine 10,5 millions de personnes, dont les salariés représentent un peu moins de 50%, un chiffre revu à la baisse si on tient compte de la couverture sociale, ce qui nous donne, en l'occurrence, un taux se situant entre 35 et 40% de la population bénéficiant d'un travail décent. Le marché du travail est également marqué par un très faible taux d'activité des femmes, à peine 26,5%, ce qui est, selon le ministre «inadmissible dans un pays comme le Maroc qui se veut moderniste». Pour ce qui est du chômage, M. Seddiki avance le chiffre d'un million de personnes sans emploi, dont 50% ont moins de 25 ans, avec une prédominance du chômage de longue durée. M. Seddiki, qui a revêtu sa casquette d'universitaire pour nous faire cette annonce, a assuré que «les statistiques du chômage urbain sont proches de la réalité», contrairement à celles du chômage en milieu rural où on déclare un taux de 4%, un chiffre qu'il a qualifié de «non crédible» et d'«absurde». Ces chiffres inquiétants

mettent à nu la situation de l'emploi au Maroc qui, à terme, peut être une menace pour la paix sociale.

## Le ministère de l'Emploi : mesures et stratégies

Le ministère de l'Emploi a déployé ces dernières années une panoplie de mesures pour réduire le taux de chômage et a réussi de ce fait à tracer une ligne de tendance baissière. Mais ces efforts restent insuffisants surtout que les emplois qui ont été créés sont pour la plupart précaires. L'exemple donné par le ministre pour illustrer cet état de fait est éloquent : «en 2013, dans le secteur de l'industrie, on a créé 5 000 emplois, mais on en a perdu 25 000». Parmi les mesures prises par le gouvernement pour améliorer l'accès à l'emploi productif et décent, M. Seddiki a cité l'organisation des Assises de l'emploi, la création du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA), le lancement en 2006 d'une nouvelle politique de l'emploi et la mise en place, suite à la création de l'Anapec, de trois programmes fondamentaux, à savoir «Idmaj», «Taehil» et «Moukawalati», grâce auxquels 400 000 à 500 000 jeunes diplômés ont pu accéder au marché

du travail entre 2006 et 2013, renforcés par la suite avec deux autres programmes : «Moubadara» qui vise la promotion de l'emploi d'utilité sociale dans le tissu associatif et le programme «Taetir», qui a pour objectif d'améliorer l'encadrement et l'employabilité des chercheurs d'emploi diplômés de longue durée. En parallèle, le gouvernement marocain s'est attelé au renforcement des dispositifs législatifs relatifs aux droits fondamentaux du travail : travail des enfants, travail forcé et traite des hommes, discrimination en matière d'emploi, liberté d'association, couverture sociale... autant de chantiers où il a réussi à réaliser des avancées significatives. Le ministre a ensuite passé en revue les principales orientations stratégiques du ministère pour 2012-2016, où le développement de l'emploi productif et décent et la réduction du chômage occupent une place primordiale, aux côtés du renforcement des droits fondamentaux au travail et du dialogue social, de la généralisation, l'extension et l'amélioration de la couverture sociale ainsi que du développement des capacités managériales et organisationnelles du ministère. ■

M.S.E.